

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

7^e RALLYE REGIONAL VHRS DE PRINTEMPS

29 & 30 MAI 2021

ADDITIF CHANGEMENT DE DATE EN FIN DE DOCUMENT

Le 7^{ème} Rallye de Printemps Vhrs, reprend en doublure l'intégralité du règlement particulier du 7^{ème} Rallye de Printemps VHC,PEA, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes et les règles spécifiques rallye de régularité sportive

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 08/03/2021. sous le numéro 14 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 156 en date du 08/03/2021

PROGRAMME - HORAIRES

Idem **27^{ème} Rallye de Printemps**

1.1P. OFFICIELS

Idem **27^{ème} Rallye de Printemps**, sauf :

| | | |
|------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Directeur de course VHC : | LEVREY Jean Claude | Licence N° 88 |
| Commissaire technique VHC : | TENA Emile | Licence N° 124058 |

1.2P. ELIGIBILITE

Le **7^{ème} Rallye de Lorraine Vhrs** compte pour :

- Le Challenge des Rallyes de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2020

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Annulation :

L'ASAC LORRAIN se réserve le droit d'annuler le rallye, si à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, L'ASAC LORRAIN fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

Remboursement :

L'ASAC LORRAIN remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} rallye Regional de Printemps VHRS doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

(Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 19 Avril 2021.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **15 voitures vhrs et 115 maximum pour le total du rallye**

3.1.11.P. Les droits d'engagement sont fixés :

- **Avec la publicité facultative des organisateurs : 240 €**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **480 €**

+ 5€ pour le Challenge des Commissaires de la Ligue Grand Est

Pieces à fournir :

- CARTE GRISE DE LA VOITURE (FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE QUI SERVIRA A DEPARTAGER LES EXAEQUO)
- LAISSER-PASSER DE VEHICULE POUR PARCOURS DE REGULARITE HISTORIQUE FIA OU DE SON PTH FIA OU FFSA OU DE SON PASSEPORT TECHNIQUE
- LICENCES EN COURS DE VALIDITE OU TITRE DE PARTICIPATION
- POUR TOUTE DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION A LA JOURNEE, LE DEMANDEUR DEVRA FOURNIR OBLIGATOIREMENT, UN CERTIFICAT MEDICAL L'AUTORISANT A PRATIQUER LE SPORT AUTOMOBILE.

EN CAS DE NON PRESENTATION DE CES DOCUMENTS, LES COMMISSAIRES SPORTIFS POURRONT PRONONCER TOUTES PENALITE ALLANT JUSQU'AU REFUS DE DEPART.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.2. EQUIPAGES

3.2.1. Le départ ne sera autorisé qu'aux équipages exclusivement composés de 2 personnes.

Pour toute demande de Titre de participation, le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Un rallye de historique de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes:

- Voitures éligible (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la F I A
- voiture de Tourisme de série, de plus de 20 ans
- voiture de Tourisimes de série Conforme à la législation routière en France de plus de 25 ans.
- Lors des zones de régularité, pour les concurrents ayant choisi les moyennes hautes les arceaux de sécurité et les harnais homologués F I A en cours de validité seront conseillés. De plus les voitures de type CABRIOLET seront interdites en moyenne haute.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée

- Un extincteur de 2 KG minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

4.3P. ASSISTANCE

Idem 27ème rallye de Printemps

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Le **7^{ème} Rallye de Printemps Vhrs** roule après le **27^{ème} Rallye de Printemps** et effectue le même parcours.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.2P. DEPART

Le passage des concurrents du Rallye V H R S se fera après le dernier concurrent moderne

7.2.1. Tous les contrôles : contrôles horaires et de passage, départ et arrivée des zones de régularité, contrôles de regroupement ou de neutralisation seront indiqués au moyen de panneaux standardisés.

7.1P. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles, c'est -à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées de tests de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le départ sera donné : départ arrêté à la minute pleine, cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le directeur de course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Les lignes de chronométrages intermédiaire, est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant 2 km.

La ligne de chronométrage arrivée, peut ne pas être celle du road book.

Les points stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes moderne et V H C

Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après délai maximum autorisé: 10 minutes de pénalité

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 29 mai 2021 **de 8h00 à 16h30**, Garage AUDI/VV, Avenue Eugene Pottier 54510 Tomblaine.

7.3.5. POINTAGE

Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord

7.5P. ZONE DE REGULARITE

La longueur minimum d'une zone de régularité est libre

Dans tous les cas et à tout moment, le directeur de course pourra proposer une moyenne inférieure de 3 km/h par temps de pluie faible, et de moins 5 km/h par temps de pluie fortes, pour des raisons de sécurité.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

1er infraction: le collège des commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 80€

en régional.

2 ème infraction: le collège des commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

Il est impératif que les chronométreurs soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, Le directeur de course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye moderne et V H C doit être identique. Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le collège des commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au-dessus du temps imparti : 1 seconde de pénalité. Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn

Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité.

Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité.

7.5 .4 P. ZONE DE REGULARITE NON EFFECTUEE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire.

Le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent. Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale

1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.6P. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués :

Trois commissaires seront récompensés.

Les prix seront distribués (prix cumulables) :

| | | |
|----------------|------------------------|---------------------------------|
| SCRATCH | 1^{er} | 1 coupe |
| | 2^{ème} | 1 coupe |
| | 3^{ème} | 1 coupe |
| CLASSE | 1^{er} | 1 coupe |
| | 2^{ème} | 1 coupe (si 6 partants) |
| | 3^{ème} | 1 coupe (si 10 partants) |
| | 4^{ème} | 1 coupe (si 15 partants) |

1 coupe au 1er Equipage Féminin

Additif N°3 CHANGEMENT DE DATE VHRS

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 7^{ème} rallye Regional de Printemps VHRS doit s'adresser au secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

(Cachet de La Poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant **le 5 Juillet 2021.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Dimanche 11 Juillet 2021 **de 9h00 à 16h00, Automobile Club Lorrain, 13 Rue du 8eme régiment d'Artillerie 54500 Vandoeuvre-lès-Nancy**

Vendredi 16 Juillet 2021 **de 9h00 à 17h30, Garage AUDI/VV, Avenue Eugene Pottier 54510 Tomblaine.**

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués :

Trois commissaires seront récompensés.

Les prix seront distribués (prix cumulables) :

| | | |
|---------|------------------|--------------------------|
| SCRATCH | 1 ^{er} | 1 coupe |
| | 2 ^{ème} | 1 coupe |
| | 3 ^{ème} | 1 coupe |
| CLASSE | 1 ^{er} | 1 coupe |
| | 2 ^{ème} | 1 coupe (si 6 partants) |
| | 3 ^{ème} | 1 coupe (si 10 partants) |
| | 4 ^{ème} | 1 coupe (si 15 partants) |

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Samedi 17 Juillet sur le Podium, 54000 NANCY, à partir 15h30